



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
LA HAVANE, CUBA
27 et 28 octobre 2011**

Commission de la santé et de la protection sociale

PROJET DE RÉSOLUTION POUR COMBATTRE LA MORTALITÉ INFANTILE

CONSIDÉRANT les Objectifs du millénaire pour le développement fixés par la résolution 55/2 de l'Organisation Nations Unies visant à réduire des deux tiers d'ici 2015 la mortalité infantile des enfants de moins de cinq ans par rapport à 1990;

CONSIDÉRANT que les parlementaires des Amériques, rassemblés à l'occasion de la réunion de la Commission de la santé et de la protection sociale tenue à Mar del Plata, en Argentine, se sont engagés à approfondir l'étude de la mortalité infantile dans le cadre des travaux de la commission;

CONSIDÉRANT également l'engagement de soutenir fermement les objectifs régionaux établis en 2000 dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement;

CONSTATANT les importants progrès effectués en ce domaine entre 1990 et 2007, le nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans étant passé de 12,5 millions en 1990 à 8,8 millions en 2010, et nous réjouissant de la possibilité d'atteindre l'objectif régional fixé par l'ONU;

RAPPELANT l'importance pour la réduction de la mortalité infantile de l'accès aux soins et aux programmes de santé communautaires tant des mères que des enfants, ainsi que le lien entre les indicateurs de santé maternelle et ceux de la mortalité infantile;

CONSTATANT toutefois la complexité de l'enjeu de la mortalité infantile qui fait intervenir, au-delà de l'accès aux soins de base, des facteurs socio-économiques déterminants tels que les problèmes de malnutrition et d'accès à l'eau potable, ainsi que le niveau d'éducation et l'accès à la planification familiale;

SOULIGNANT en conséquence la nécessité de combattre les causes économiques sous-jacentes à la mortalité infantile et la nécessité de lutter contre la pauvreté et en faveur de l'amélioration de la condition des femmes;

RAPPELANT la nécessité de mesurer l'impact des politiques mises en place pour lutter contre la mortalité infantile;

Nous, parlementaires des Amériques, réunis à La Havane, à Cuba, à l'occasion de la Réunion de travail de la Commission de la santé et de la protection sociale de la Confédération parlementaire des Amériques :

Nous engageons à améliorer et à renforcer nos systèmes de santé et nos programmes de santé communautaire afin de lutter contre la mortalité infantile;

Appelons les parlementaires des Amériques à se mobiliser afin de contribuer à l'atteinte, en 2015, de l'Objectif régional du millénaire pour le développement concernant la réduction de la mortalité infantile en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui est de 18 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes;

Souhaitons que les parlementaires des Amériques maintiennent cet engagement pour contribuer à l'atteinte, d'ici 2020, d'une moyenne régionale de moins de 15 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes;

Incitons les parlementaires des Amériques à intervenir efficacement auprès de leurs États respectifs, afin d'atteindre les objectifs fixés;

Nous engageons à promouvoir la mise en œuvre de stratégies nationales visant à réduire la mortalité infantile et à améliorer la santé maternelle;

Encourageons tous les parlementaires présents à la Réunion de travail de la Commission de la santé et de la protection sociale à La Havane, à Cuba, d'assurer le suivi de cette résolution auprès de l'ensemble des assemblées parlementaires des Amériques et des commissions responsables des questions de santé et d'égalité des genres dans les assemblées, afin d'accorder une attention particulière aux défis associés à la mortalité infantile et à la santé maternelle.